

détenus au Liban et d'améliorer les relations américano-iraniennes. Les révélations faites subséquemment aux audiences du Congrès américain et ailleurs ont confirmé cette politique de l'*Iran-Gate*.

### **La position du Canada**

Ces dernières années, le gouvernement canadien a insisté sur l'importance d'un règlement négocié du conflit irano-iraqien et il a dit espérer que l'Iran accepterait l'offre de l'Iraq en ce sens. Il a notamment condamné les attaques contre les villes et l'emploi d'armes chimiques, et il a exhorté les deux belligérants à donner suite aux recommandations énoncées dans le rapport du groupe d'experts de l'ONU sur le traitement réservé aux prisonniers de guerre.

Au mois de novembre 1986, on a appris que la société Pratt & Whitney avait livré à l'Iran des pièces d'hélicoptères pouvant servir à des usages militaires. La nouvelle politique de réglementation des exportations, annoncée en septembre, relâche les contrôles visant les exportations de biens considérés comme étant des équipements stratégiques civils à destination de certains pays, dont l'Iran.

### **Le débat parlementaire**

À la Chambre des communes en novembre et en décembre 1986, les partis d'opposition ont interrogé le gouvernement Mulroney sur les exportations de pièces d'hélicoptères par Pratt & Whitney à destination de l'Iran, et ils ont mis en doute l'usage exclusivement commercial et civil de celles-ci. Le 18 novembre, le vice-premier ministre, M. Don Mazankowski, a répondu en des termes qui résument la position des Conservateurs sur cette question :

(...) Pratt & Whitney nous a donné l'assurance que les composants en question étaient destinés à un usage commercial civil. Cette assurance a été répétée par lettre au gouvernement canadien. De plus, le 10 septembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé une nouvelle politique de réglementation des exportations et signalé que le secteur des hélicoptères présentait des difficultés